



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 décembre 2024

Conseillers présents : 12/19

Procurations : 04

Membres présents : M. Jean-Claude MANDRY, Mme Pascale STIRMEL, M. Michel STOCKER, Mme Sabine SCHMITT, M. Eric MULLER, Mme Céline BECK, M. Michel SPITZ, Mme Isabelle LAGRANGE, Mme Isabelle WITTEK, M. Christophe MONNOYER, M. Xavier WOLFFER, Mme Elodie FORGEOT.

Membres absents excusés : M. Philippe STUMPF, M. Auguste MATHIS, M. LUTZ Maxime.

Procurations : M. Claude KOST à M. Jean-Claude MANDRY, Mme Edith CARL à M. Eric MULLER, Mme Véronique KAUFFER à M. Xavier WOLFFER, Mme RIBEIRO GOMES Cynthia à Mme Sabine SCHMITT.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire adresse ses remerciements et félicitations à M. Eric MULLER pour l'organisation des commémorations du 80^{ème} anniversaire de la Libération, samedi 30 novembre 2024.

Délibération n° COMM20241201 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Mme Elodie FORGEOT pour remplir cette fonction.

Délibération n° COMM20241202 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2024.

Délibération n° COMM20241203 : Projet de construction d'un EHPAD – Bail emphytéotique COMMUNE D'EPFIG / EHPAD D'EPFIG

Monsieur le Maire rend compte au CONSEIL MUNICIPAL des échanges qui se sont tenus le 28 novembre 2024 avec les riverains de la rue de la Montagne, invités par la Mairie à une présentation du projet de construction du futur EHPAD. Animée par les élus, la Direction de l'EHPAD et le cabinet d'architecture Emergence, la réunion a permis d'informer de façon détaillée et transparente les riverains, qui ont pu également faire part de leurs questionnements et remarques.

Le permis de construire est en cours d'instruction et devrait être délivré mi-janvier, dans la foulée de l'adoption de la modification simplifiée n°1 du PLUi. Les appels d'offres de travaux seront alors lancés.

Monsieur le Maire rappelle ensuite au CONSEIL MUNICIPAL la délibération du 15 mai 2024, approuvant la signature d'un bail emphytéotique de mise à disposition de la parcelle cadastrée section 14 n° 221, à l'EHPAD d'Epfig pour une durée de 40 ans et ceci à l'€uro symbolique. Afin d'acter cette décision, un notaire a été contacté et a suggéré

de mener une réflexion quant à la durée du bail emphytéotique, proposant de la porter à 99 ans pour davantage de sécurité.

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte et demande au Maire de solliciter auprès du notaire une note explicative relative à la conclusion des baux emphytéotiques et aux risques encourus.

Délibération n° COMM20241204 : Recensement de la population 2025 : recrutements

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la tenue des opérations de recensement de la population du 16 janvier au 15 février 2025.

Conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, la Collectivité est chargée d'organiser les opérations de recensement de la population. A ce titre, il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de désigner un coordinateur de l'enquête de recensement, de créer des emplois d'agents recenseurs et de fixer leurs rémunérations.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la fonction publique et notamment les articles L332-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels ;

Considérant que la Collectivité doit organiser pour l'année 2025, les opérations de recensement de la population ;

Considérant la nécessité de délibérer afin de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement, de créer des emplois d'agents recenseurs et de fixer leurs rémunérations ;

Sur le rapport du Maire, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **De désigner** Madame Camille HAUSWALD, coordinatrice communale en charge de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement.
- **De créer** en application de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers, **5 emplois d'agents recenseurs**, contractuels, à temps non complet, pour la période allant du 06 janvier au 15 février 2025.
- **De fixer** la rémunération des agents recenseurs comme suit :
 - 4€ par feuille de logement remplie
 - 50€ par tournée de reconnaissance
 - 40 € par séance de formation
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Délibération n° COMM20241205 : Devis forestiers - Programme 2025

Monsieur le Maire et son adjoint, Michel STOCKER présentent et commentent le programme 2025 des travaux patrimoniaux préconisés par les services de l'ONF.

Sont prévus des travaux sylvicoles dans plusieurs parcelles, des travaux de protection contre les dégâts de gibier, des travaux d'infrastructure ainsi que divers travaux d'entretien du parcellaire. Des coupes importantes sont programmées notamment sur la parcelle 58b (Douglas).

Le montant total du programme de travaux patrimoniaux 2025 est estimé à 15.092,00- € HT, hors honoraires et frais d'assistance à la gestion.

Le montant net prévisionnel des coupes prévues par l'ONF en 2025 s'élève à 82.487,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE

- **D'adopter** le programme des travaux sylvicoles préconisés ;
- **D'approuver** l'exécution du programme de travaux patrimoniaux chiffré à 82.487,00 € HT de recettes nettes prévisionnelles ;
- **D'autoriser** M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° COMM20241206 - Salle polyvalente : Projet de travaux

Monsieur le Maire rend compte au CONSEIL MUNICIPAL de la rencontre qui s'est tenue avec M. Matthieu FORTIN de « Tout un Programme », cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage, au sujet du projet « salle polyvalente ».

Le cabinet est missionné pour l'établissement une étude d'opportunité et de faisabilité complète, qui nous permettra ensuite de définir les contours du projet, d'en identifier les contraintes pour en envisager le déclenchement concret : travaux de réhabilitation ou nouvelle construction.

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte des avancées sur ce dossier.

Divers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Le projet de création d'un terrain FOOT 5 ayant été abandonné (pas d'accord de subvention), l'UJ Epfig a sollicité la Mairie pour la mise en place d'une clôture autour du terrain, permettant ainsi l'installation de 2 buts latéraux et donc un découpage de terrain, et empêchant par la même les nombreuses dégradations subies (notamment par le passage sur le terrain de véhicules motorisés).
3 devis ont été demandés et étudiés. L'offre de la société Tenn Glasz a été retenue (25.750 € HT). Madame Isabelle Lagrange, conseillère municipale, rebondit sur le problème récurrent des dégradations, vols, ou encore vandalismes rencontrés par la Commune. La vidéoprotection pourrait être une piste à étudier en réponse à ces problématiques.
Monsieur le Maire propose la mise en place d'une commission de travail chargée d'examiner les différentes options puis d'inscrire ce point à un prochain ordre du jour.
- Point d'étape sur les accords de subventions :
 - CLIMAXION : 4.400 € accordés pour la borne de recharge véhicules électriques (coût de l'opération : 9.396 €)
 - CeA : 5.000 € accordés pour l'installation de plaques de rues bilingues
 - Région : 5.000 € accordés pour l'installation de plaques de rues bilingues
 - FONDS VERT : 13.277 € accordés pour le remplacement de l'éclairage public en LED (coût de l'opération : 66.384 €)
 - CeA « Amendes de Police » : 2.348 € pour la mise en place de coussins berlinois à l'entrée EST du village – RD603 (coût de l'opération : 5.870 €)

Tous les points ayant été abordés, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h20.

Jean-Claude MANDRY

Mme Elodie FORGEOT

Maire d'Epfig

Secrétaire de séance